

Pays de Lorient

Pont-Scorff

OF du 22 juin 2011

A Kéréven, conflit de voisinage autour d'une parcelle boisée

« C'est un terrain de désolation. »

Hier, un couple habitant Kéréven est allé faire part de son mécontentement à la mairie. En cause, le terrain de leur voisin, une parcelle boisée classée de 6 500 m² laissée, selon eux, à l'abandon. « Des arbres sont déjà tombés sur notre toit, sur notre clôture et personne ne fait rien », regrette le couple, qui a porté plainte.

Le propriétaire du terrain s'exposerait à des poursuites, avec l'arrêté préfectoral réglementant les conditions générales d'emploi du feu du 10 juin 2009 (article 10). Il est en effet tenu à plusieurs obligations, dont celle de nettoyer les parterres de coupe des

rémanents et branchages.

Le couple, qui a contacté différents services administratifs et la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), précise : « Il y a un réel risque d'incendie, on a appelé à la municipalité qui lui appartenait, dans le cadre de ses pouvoirs, de dresser un PV d'infraction. »

Contacté, le propriétaire de la parcelle boisée a tenu à réagir : « C'est moi le dindon de la farce. J'ai acheté ce terrain en 1976 alors qu'il était en zone constructible, avant que la mairie ne le classe en zone non constructible (lors de la mise en place du Plu). »

Le défaut d'entretien ? Le

propriétaire répond : « Je suis retraité, l'entretien de la parcelle me coûte 1 800 € par an, je n'ai pas les moyens. J'ai abattu les arbres qui risquaient de tomber chez les voisins, soit 110 depuis 2007 et une entreprise est venue nettoyer tout le long de la clôture au printemps : c'est tout ce que je peux faire. Personne ne veut de ce terrain, j'ai proposé de le donner à la mairie, qui n'est pas intéressée. »

Un constat va être dressé sur place

La mairie était déjà intervenue dans ce conflit de voisinage, datant de 2007. Elle avait porté plainte contre le

propriétaire, qui avait fait abattre les arbres sans déclaration préalable. Le procureur avait classé sans suite l'affaire.

Contacté lundi, le maire de Pont-Scorff avouait n'être pas au courant de l'affaire : « C'est une histoire d'intérêt particulier, de conflit de voisinage qui vient polluer le débat. »

Saisie du dossier depuis hier, la mairie indique qu'un constat va être réalisé sur place. Et qu'elle prendra ses responsabilités en terme de sécurité, si danger il y a.

Julia FOUQUET.